Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent

Le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil un projet de décret pour la mise en œuvre d'une politique publique en matière de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Le dispositif cantonal de prévention comprendra une permanence téléphonique à disposition de la population vaudoise ainsi qu'un groupe opérationnel pluridisciplinaire de prise en charge et de suivi des cas.

Le dispositif prévu constitue le premier volet d'une politique publique coordonnée en matière de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Son objectif est de prévenir la rupture familiale, scolaire ou professionnelle et de maintenir le lien avec les personnes qui pourraient se tourner vers des idéologies ou des mouvements politiques, sociaux ou religieux extrémistes et violents. Ce dispositif s'articule autour de deux axes essentiels: une permanence téléphonique et un groupe opérationnel de prise en charge et de suivi des cas.

La permanence téléphonique gratuite sera à disposition de l'ensemble de la population vaudoise afin qu'elle puisse partager inquiétudes, doutes ou interrogations sur la question. Cette permanence téléphonique sera assurée par des collaborateurs de la centrale d'engagement et de transmission (CET) de la police cantonale vaudoise formés à cet effet.

Un formulaire de contact sera également disponible sur le site internet du Canton de Vaud.

Le groupe opérationnel assurera la prise en charge et le suivi des cas. Présidé par le Préfet du district de Lausanne, ce groupe pluridisciplinaire pourra recourir à des partenaires externes en vue de proposer les mesures nécessaires à désengager et à réintégrer les personnes impliquées dans des processus de radicalisation et d'extrémisme violent.

Le dispositif cantonal répond également à une motion de la députée Claire Richard *Mise en place d'une permanence téléphonique (« helpline ») comme mesure de prévention du radicalisme.* Le Conseil d'Etat répond également à une interpellation Laurence Cretegny sur ce même thème.

Lausanne, le 02 mai 2018

DES, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat
DIS, Serge Terribilini, préfet du district de Lausanne

Dossier_de_presse_-_Prévention_radicalisation_02_05_18.pdf
EMPD présention radicalisation et rapport motion Claire Richard